

**GUIDE DES**  
**NOUVELLES MODALITÉS**  
**D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES**  
**DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION**



**À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025, la présentation d'un badge sera indispensable pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération**

## Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries ?

### -> ✓ **Vous avez une adresse e-mail :**

1. Rendez-vous sur le portail usager : <https://agglo-saint-louis.ecocito.com>
2. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne (tutoriel dans ce document)
3. Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge (QR code) utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé.

#### Besoin d'une carte ?

Faites-en la demande dans la rubrique « Mes équipements » de votre espace (étape 8 du tutoriel).

### -> X **Vous n'avez pas d'adresse e-mail :**

1. Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)), joignez les justificatifs demandés
2. Retournez-le en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont du Palmrain - Bâtiment Sud - RD 105 68128 Village-Neuf

## e-badge ou carte : quelles différences ?

### e-badge (QR code)



- ▶ Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- ▶ Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- ▶ Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- ▶ Modifiable gratuitement en cas de vol

### Carte



- ▶ Remise par courrier sous 1 mois
- ▶ Une seule carte par foyer
- ▶ En cas de perte : 20 €\* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

\*Le tarif peut être amené à évoluer

## Qui peut obtenir un badge ?

Les habitants (propriétaires occupants ou locataires) des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération.

## Quels documents et informations fournir ?

- **Coordonnées** : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail
- **Justificatifs** :
  - ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité ou gaz).
  - ▶ Copie de la carte d'identité ou du passeport

## Quand le contrôle d'accès commencera-t-il ?

- **2<sup>e</sup> trimestre 2025** : travaux d'installation des barrières
- **À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025** : contrôle effectif



**À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025, la présentation d'un badge sera indispensable pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération**



## Conditions d'accès aux déchetteries



Accès réservé aux véhicules de moins de 1,90 m



**52 passages gratuits par an** (soit par exemple 1 par semaine)



**Des passages supplémentaires sont possibles, mais facturés** selon les tarifs en vigueur

**Pour toute demande spécifique** (véhicule hors gabarit, déménagement, etc.), contactez la direction des déchets ménagers :



03 89 70 22 60



[dechets-menagers@agglom-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglom-saint-louis.fr)

## ***Vous avez déjà une carte (pour les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut) ?***

Elle reste valide et sera compatible avec toutes les bornes des déchetteries du territoire.

Toutefois, en vous inscrivant sur le nouveau portail usager, **vous pourrez générer un e-badge** et bénéficier de ses avantages (partage au sein du foyer, aucun risque de perte, suivi du nombre de passages restants par exemple).

## ***Que faire en cas de changement de situation ou de déménagement (dans le territoire de SLA ou en dehors) ?***

**Tout changement** (de situation, mouvement au sein du territoire ou déménagement en dehors du territoire) **doit être déclaré au service des déchets ménagers** par l'intermédiaire du site internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)  
> rubrique contact.

## COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE PORTAIL ECOCITO ?

<https://agglo-saint-louis.ecocito.com>



### 1 Créez votre compte ECOCITO

Cliquez sur « OUVRIR UN COMPTE ECOCITO™ MAINTENANT »

### 2 Entrez votre commune de résidence

### 3 Renseignez vos coordonnées

**4**

## Créez vos identifiants et joignez les justificatifs demandés

IDENTIFIANTS DE VOTRE COMPTE

Ces informations sont obligatoires et importantes. Elles vous seront systématiquement demandées lorsque vous voudrez accéder à votre compte.

Email \*

Le mot de passe doit contenir au moins :
 

- 8 caractères et 20 au maximum
- 1 chiffre
- 1 majuscule
- 1 minuscule

Mot de passe \*

Confirmez le mot de passe \*

---

**PIÈCE(S) JOINTE(S) OBLIGATOIRE(S)**

Carte d'identité ou passeport  Aucun fichier choisi

Justificatif de domicile de moins de 3 mois  Aucun fichier choisi

J'accepte les **conditions générales d'utilisation du service Ecocto™ (CGU)**

J'accepte que mes données personnelles soient enregistrées dans le cadre des seules compétences du service Déchets Ménagers de Saint-Louis Agglomération.

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits.

**Sécurité - Confirmez que vous n'êtes pas un robot**

Je ne suis pas un robot

\* Champs obligatoires

**5**

## Confirmez votre adresse mail

Accédez à votre boîte mail pour confirmer la création de votre compte.

Cliquez sur le lien dans le mail ou copiez-collez le dans votre navigateur pour confirmer votre adresse mail. **Vérifiez vos spams !**

Services des Déchets Ménagers - Confirmation de l'adresse email
Boîte de réception x

**noreply@ecocito.com** <noreply@ecocito.com> [Se désabonner](#)  
 À moi ▾

Bonjour,

Cliquez sur le lien ci-dessous (ou copiez/collez-le dans votre navigateur internet) pour vérifier l'adresse email de votre compte Ecocto :

<https://agglo-saint-louis.ecocito.com/Usager/Profil/ConfirmationEmail?id=e4edebdb-9845-4b08-b7c4-9c98bac30c32>

Cordialement,

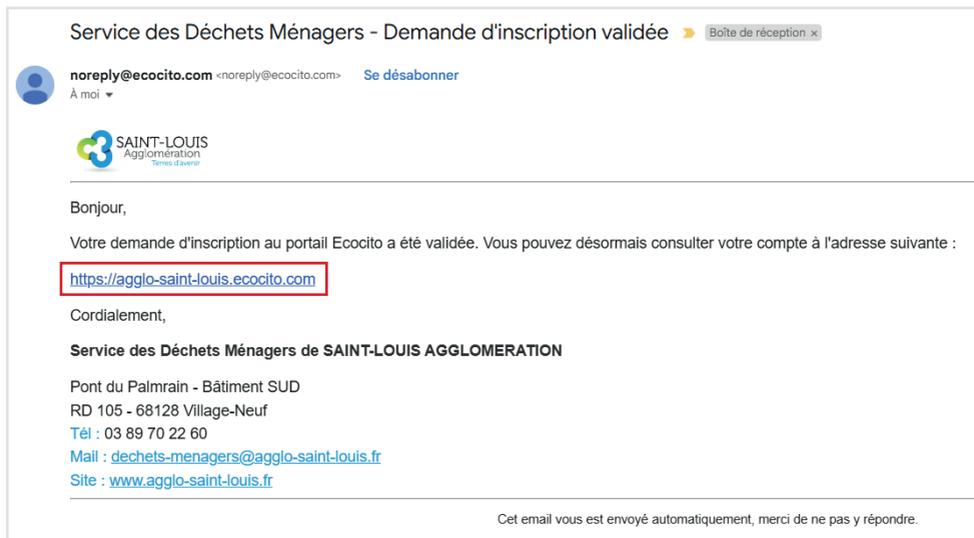
**Service des Déchets Ménagers de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**

Pont du Palmrain - Bâtiment SUD  
 RD 105 - 68128 Village-Neuf  
 Tél : 03 89 70 22 60  
 Mail : [dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr)  
 Site : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Cet email vous est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.

## 6 Attendez la validation de votre compte par nos services

Le service des déchets ménagers vérifie l'exactitude des informations enregistrées. Dès réception du mail de validation, cliquez sur le lien ou copiez-collez-le dans votre navigateur pour accéder au portail.



Service des Déchets Ménagers - Demande d'inscription validée Boîte de réception x

**noreply@ecocito.com** <noreply@ecocito.com> [Se désabonner](#)  
À moi ▾

 SAINT-LOUIS  
Agglomération  
Terres d'avenir

Bonjour,

Votre demande d'inscription au portail Ecocito a été validée. Vous pouvez désormais consulter votre compte à l'adresse suivante :  
<https://agglo-saint-louis.ecocito.com>

Cordialement,

**Service des Déchets Ménagers de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**

Pont du Palmrain - Bâtiment SUD  
RD 105 - 68128 Village-Neuf  
Téi : 03 89 70 22 60  
Mail : [dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr)  
Site : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Cet email vous est envoyé automatiquement, merci de ne pas y répondre.

## 7 Accédez à votre compte et générez votre e-badge

Connectez vous à l'aide de vos identifiants puis cliquez sur « CONNEXION » pour accéder à votre espace.

Sur la page d'accueil, cliquez sur «Demander mon e-badge» pour le générer.



 SAINT-LOUIS  
Agglomération  
Terres d'avenir

[ACCUEIL](#) [MA PRODUCTION DE DÉCHETS](#) [MES ÉQUIPEMENTS](#) [MES FACTURES](#) [MES SERVICES](#) [CONTACT](#)

**BONJOUR !**  
BIENVENUE DANS VOTRE ESPACE USAGER

**Mes services en ligne**

Aucune demande en cours

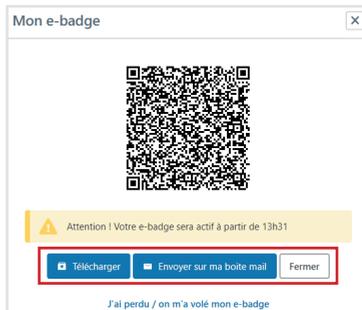
[Faire une nouvelle demande +](#)

**Me rendre en déchèterie**

[Demander mon e-badge](#)

Après génération du e-badge, vous pouvez le télécharger ou encore l'envoyer sur votre boîte mail en utilisant les boutons correspondants.

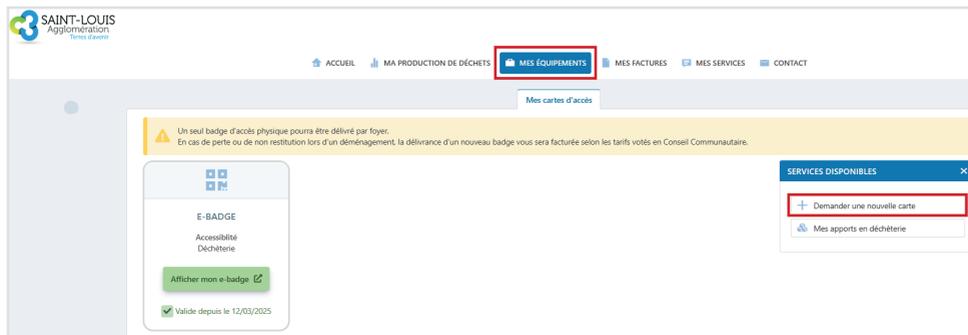
Celui-ci sera fonctionnel sur téléphone mobile ou en version papier dans toutes les déchetteries du territoire.



## 8 Demander une carte d'accès (optionnel)

Il est possible d'effectuer la demande d'une carte d'accès via l'onglet « MES ÉQUIPEMENTS ».

Celle-ci vous sera transmise par courrier dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Elle pourra vous être facturée en cas de perte ou de non-restitution lors d'un départ.



Un doute ? Une question ?  
Contactez-nous au :

**03 89 70 22 60**

E-mail : [dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr](mailto:dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr)